

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2009

L'an deux mille neuf, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puau**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy** Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés :,

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 9 mars et du 9 avril 2009. Aucune remarque n'étant faite, ces comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Conseil Municipal recevra très vite les comptes-rendus des séances de mai et juin 2009. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'excuser le retard accumulé dans la rédaction des comptes-rendus, du à des perturbations dans le fonctionnement du service administratif (mise en route des la nouvelle plate-forme informatique, préparation des budgets, absences de personnel...). Le rythme est sur le point d'être récupéré.

Monsieur Guy Latorre est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter et de soustraire les points suivants à l'ordre du jour :

Point à ajouter à l'ordre du jour :

10. CNAS – désignation du délégué du Conseil Municipal (Benoit)

11. BUDGET – Ouverture de crédits cession/reprise tracteur John Deere

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Bussac se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour du point concernant les Associations Foncières de Remembrement de Saint Léger et de Saint Romain qu'il dit avoir sollicité à plusieurs reprises lors de discussions en assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Reconstitution des Associations Foncières de Remembrement de Saint Léger et de Saint Romain renouvelables en 2009 – en vue de leur dissolution éventuelle

➤ Compte rendu de la dernière réunion des AFR de Saint Romain et de Saint Léger

Deux associations foncières ont été constituées en 1966 dans le cadre du remembrement des communes de Saint Léger et de Saint Romain.

Ces associations foncières composées de dix membres, proposés pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la Chambre d'Agriculture, sont nommés par le Préfet pour une durée de 6 ans.

Ces associations ont été reconduites pour la dernière fois par arrêté en date du 23 avril 2003 - Elles sont à ce jour caduques et il y a lieu de les renouveler en vu de permettre, soit leur continuité, soit leur dissolution.

Les assemblées des deux AFR se sont réunies en date du 29 mai 2009 et n'ont pu prendre de décision en raison de leur caducité.

Il a été porté à leur connaissance la situation comptable et patrimoniale au terme de l'exercice 2008 et la nouvelle réglementation en vigueur. En effet, les associations foncières de remembrement ont été

réformées par l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et deviennent des associations foncières d'aménagement foncier et agricole et forestier – le pouvoir de contrôle du représentant de l'Etat a été renforcé. Les AFR existantes bénéficient d'un délai qui court jusqu'en 2011 pour mettre leur statut en conformité avec cette ordonnance de 2004.

Entendues ces explications,

- L'AFR de Saint Romain, envisageait déjà de demander sa dissolution et de transférer son réseau de chemins d'exploitation à la commune dans la mesure où nombre de chemins ne desservent plus des exploitations agricoles mais des maisons d'habitations. Les riverains ne comprennent plus à quoi correspondent les redevances demandées chaque année alors que les voies qui passent devant chez eux relèvent davantage de la voirie rurale voire de la voirie communale. En conséquence, les membres ont confirmé leur volonté de solliciter la dissolution de l'AFR auprès du Préfet et seraient d'accord pour reformer le même bureau en vue de mettre en place cette procédure.
- L'AFR de Saint Léger compte encore des chemins desservant des exploitations et souhaiterait trouver une alternative pour limiter la circulation sur quelques chemins. Les membres ne sont pas formellement opposés à la dissolution compte tenu notamment des obligations de la nouvelle réglementation – Il y a obligation de reformer l'AFR dans un premier temps et ils seraient d'avis de réunir dans un deuxième temps l'ensemble des propriétaires assujettis à la taxe pour leur demander leur avis sur l'opportunité de maintenir l'AFR de Saint Léger ou de la dissoudre.

Il a été indiqué toutefois qu'en cas de dissolution :

- l'AFR peut, en amont, décider de céder certains chemins à des propriétaires riverains qui se portent acquéreurs ;
- Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le transfert de chaque chemin et en accepter la charge ;
- Le Conseil Municipal devra décider de l'affectation des chemins à la circulation publique ou non.
- Dans le cas du maintien des chemins d'exploitation à usage privé, le Conseil Municipal pourra également décider s'il fait supporter la charge de l'entretien à l'ensemble des contribuables (impôts locaux), ou uniquement aux propriétaires riverains (taxe spéciale d'entretien des chemins privés ou fonds de concours...).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne par 19 voix pour :

- 5 délégués pour reformer l'AFR de Saint Léger

- Monsieur Guy LATORRE
- Monsieur Jean-Pierre PIANALTO
- Monsieur Pierre SERIZIER
- Monsieur Alain BRY
- Monsieur Guy COMBEFREYROUX

- 5 délégués pour reformer l'AFR de Saint Romain

- Monsieur Yves LUMEAU
- Monsieur Roger BALLARIN
- Monsieur Gilbert ITHIER
- Monsieur François ANTONIOL
- Monsieur José MARTIN

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt qui saisira la Chambre d'Agriculture afin que désigne 5 membres pour chaque AFR parmi les propriétaires exploitants de la commune.

2. VOIRIE RURALE – PROGRAMME 2009 (pierre)

Monsieur Tomada présente le relevé des voies, hors voirie communale, qui nécessiteraient d'être refaites cette année.

- les voies qui traversent les lieux-dits :
 - De la Trinquine – devis estimatif ht : 7 759.50 €
 - De la Causse – devis estimatif ht : 1 976.70 €
- Le chemin rural n°3 lieu-dit Jean de Pey – devis estimatif ht : 8 276 €

Il apparaît que les voies qui traversent les lieux-dits de la Trinquine et de la Causse sont des chemins d'exploitation – voies de desserte des exploitations privées qui appartiennent à l'AFR de Saint Romain. A ce titre la commune n'est pas habilitée à intervenir. Cependant l'AFR de Saint Romain envisageant de transmettre ces voies à la commune dans le cadre soit d'une cession, soit d'une dissolution, Monsieur Tomada propose de réserver l'enveloppe budgétaire qui permettra peut-être de réaliser ces travaux au cours de l'année 2009.

Dans l'attente, le Conseil Municipal donne son accord pour la réfection du Chemin Rural n°3 au lieu-dit Jean de Pey pour un coût de 8 276 € ht.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un grand travail de reclassement de la voirie à prévoir.

Monsieur Tomada ajoute que les riverains du lotissement de la Grande Haie viennent de solliciter l'aménagement de la voirie qui dessert le lotissement. Il sera vérifié au préalable si ce terrain a bien été transféré au domaine communal et quel est son classement.

3. ASSAINISSEMENT – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS (benoit)

La réception de la dernière tranche de travaux, à l'intérieur de la station d'épuration de Sauveterre de Guyenne, a eu lieu le jeudi 28 mai 2009, en présence des représentants de la DDAF, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'entreprise SOC, des agents en charge du service assainissement (étaient excusés les représentants du SATESE et de la Police de l'Eau).

Ces travaux font suite à l'avenant passé au marché initial. Ce premier marché portait sur la mise en œuvre de la filière boues et de l'autocontrôle de la station d'épuration.

L'avenant au marché comprenait des travaux complémentaires afin d'optimiser les outils récemment installés à l'intérieur de la station d'épuration :

- La pose d'un drain inox dans le silo de stockage des boues afin d'améliorer le rendement des lits de séchage ;
- La réalisation d'un poste de relevage afin de collecter les eaux provenant du bac dessableur/dégraisseur, du drain du silo de stockage des boues, des boues de surface du clarificateur. Ces eaux collectées étaient auparavant rejetées en entrée de station et provoquaient un « double-comptage » des eaux ;
- La validation du remplacement de l'armoire électrique ;

Deux remarques ont été émises par le service du SATESE.

- 1) La première concerne la pose d'une vanne à la sortie du drain du silo à boues pour maîtriser l'efficacité du drain et éviter d'avoir des boues « trop égouttées » qui pourraient mettre en difficulté la pompe de reprise vers les lits de séchage. Le responsable de l'entreprise SOC a assuré que la pompe de reprise installée disposait des caractéristiques techniques suffisantes.

- 2) La seconde remarque concerne le canal de comptage (en sortie de station) où dès qu'il y a une modification du débit (pluie ou orage) des bulles d'air modifient la lecture du capteur de débit de sortie. L'emprise restante ne permet pas d'installer de cheminée de dégazage sur le conduit enterré, mais la régulation du flux d'entrée (bassin tampon) permettra de résoudre cet inconvénient épisodique.

Monsieur Puaud rappelle que la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, maître d'œuvre de ce projet, a souhaité retirer du marché de maîtrise d'œuvre la réalisation du bassin d'orage qui n'a pas été comprise dans l'appel d'offres de ce premier marché ; l'enveloppe prévisionnelle des travaux était déjà largement absorbée par l'estimation du montant des travaux portant sur la mise en place de la filière boues et de l'autocontrôle. Le Conseil Municipal a accepté cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur COZIC représentant du maître d'œuvre précité, a signalé que la station d'épuration de Sauveterre de Guyenne sera fiabilisée dans son fonctionnement par l'implantation d'un bassin tampon ou bassin d'orage afin de stocker la quantité importante d'eau recueillie par le réseau lors d'événements pluvieux. L'assainissement collectif de la ville de Sauveterre a la particularité d'être en réseau unitaire (eaux usées, eaux pluviales pour les maisons, les routes et parkings) pour la bastide centre et réseau séparatif (eaux usées uniquement) pour les lotissements à l'extérieur de la bastide. Monsieur COZIC rappelle que le projet initial du bassin tampon prévoyait une capacité de 530 m³. Pour répondre à une interrogation de Monsieur le Maire lors de la réunion des services du 17 octobre 2008 concernant le dimensionnement de ce bassin, un nouveau calcul porterait sa capacité à 2400 m³.

Monsieur PUAUD informe les services présents de l'engagement du Conseil Municipal à procéder à un diagnostic du réseau d'assainissement collectif. Ce diagnostic, au-delà de créer une cartographie précise des réseaux et de leur état, permettra d'analyser le fonctionnement en période sèche et pluvieuse ainsi qu'un dimensionnement des futurs investissements à prévoir sur le réseau actuel et à venir. Le réseau collectif en séparatif fera l'objet de « test à la fumée » afin de détecter les eaux parasites (eaux pluviales et infiltrations).

La consultation portant sur le choix du maître d'œuvre pour le diagnostic du réseau est terminée. La consultation portant sur le choix d'un laboratoire d'analyse des échantillons de suivi de la station d'épuration est en cours. L'analyse des offres est faite en concertation avec l'appui du technicien du SATESE (service du Conseil Général). Deux propositions de convention seront faites en ce sens au prochain conseil municipal.

Monsieur PUAUD proposera d'organiser une réunion publique sur l'assainissement collectif quand le diagnostic du réseau d'assainissement sera prêt à être réalisé.

4. LOYER IMMEUBLE COMMUNAL RUE SAINT LEGER AU 1^{er} JUILLET 2009

➤ Révision des loyers au 1er juillet 2009

Selon les dispositions de la Convention du 27 avril 1992, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers des logements des 43 et 43 bis rue saint Léger, au 1er juillet 2009.

La référence à prendre en compte pour l'augmentation des loyers des logements conventionnés avec l'Etat est « l'indice de référence des loyers ».

Pour le 4^{ème} trimestre 2008, cet indice est de 117,54 soit une variation annuelle de 2,83 %.

En conséquence, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 19 voix pour, fixe le montant des loyers comme suit :

- Logement n°43 rue saint Léger : de 486,50 € à **500,27 €**
- Logement n°43 bis rue saint Léger : de 491,50 € à **505.41 €**

5. TAXI

➤ Demande d'inscription sur la liste d'attente des autorisations de stationnement sur la voie publique

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande présentée par la société des Ambulances C.D.S. Jeanneau, sise à Sauveterre de Guyenne, de bénéficier d'une inscription sur la liste d'attente communale des autorisations de stationnement de taxi.

Les candidats à l'inscription sur la liste prennent rang par date d'inscription. Celle-ci est valable une année à date anniversaire – la demande de renouvellement de cette inscription doit être présentée dans les trois mois qui précède la date d'expiration.

Les autorisations de stationnement sont délivrées par ordre chronologique d'inscription sur la liste d'attente communale après délibération du Conseil Municipal et avis consultatif obligatoire de la commission départementale des taxis. La commission admet la viabilité d'une nouvelle licence par tranche d'environ 1500 habitants.

Monsieur le Maire indique que la liste de Sauveterre comptait une inscription valide jusqu'au 22 avril 2009. A défaut de demande de renouvellement d'inscription, la demande déposée par la société des Ambulances C.D.S. Jeanneau bénéficie de la 1ère place.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une autorisation d'exploiter un taxi de petite remise et de stationner sur la place de la République a été délivrée en 1987 à la société Gabouriaud. Cette autorisation a été exploitée sans interruption et bénéficie aujourd'hui à la société des ambulances MVS sise à La Réole à la suite de la cession du fonds de commerce.

Le taxi doit obligatoirement stationner sur son emplacement en attente de clientèle dans la commune de rattachement et ne peut stationner dans une autre commune que sur réservation préalable dont il doit apporter la preuve. Le stationnement de taxi doit être matérialisé au sol par marquage ou par un panneau de station de taxi.

Monsieur le Maire indique d'une part, qu'il y a lieu de matérialiser l'emplacement de stationnement réservé au taxi bénéficiant de cette autorisation – ce qui permettra de vérifier l'exploitation continue et d'autre part, de se prononcer sur l'opportunité de donner suite à la demande de la société des Ambulances C.D.S. Jeanneau.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal par 19 voix pour :

- Fixe l'emplacement de taxi sur la place de la République (face à la pharmacie) à côté de la place réservée au stationnement des personnes à mobilité réduite ;
- Autorise l'instruction de la demande déposée par la société des Ambulances C.D.S. Jeanneau.
-

6. PERSONNEL COMMUNAL

➤ Avancement de grade 2009 – Proposition d'ouverture de poste en vue des nominations par voie d'avancement

Monsieur le Maire rappelle que chaque année des propositions d'avancement de grade et de promotion interne sont soumises à l'appréciation de la Commission Administrative Paritaire placée près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour les personnels éligibles, en vue de l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grade et de promotion interne.

Pour l'année 2009, 5 agents ont été proposés à l'avancement de grade et 2 à la promotion interne.

La Commission Administrative Paritaire, réunie en date du 29 avril 2009, a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions d'avancement de grade. Le tableau annuel d'avancement a été arrêté et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les postes correspondants aux grades d'avancement afin de pouvoir procéder à la nomination des agents et de fermer les postes libérés, savoir :

Postes à fermer	Postes à ouvrir
<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste de Rédacteur territorial TC • 1 poste d'Educateur APS de 1^{ère} classe TC • 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe TC • 2 postes d'adjoints technique 1^{ère} classe TC 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste de Rédacteur principal territorial TC • 1 poste d'Educateur APS Hors classe TC • 1 poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe TC • 2 postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe TC

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte :

- de créer :

- 1 poste de Rédacteur principal territorial TC
- 1 poste d'Educateur APS Hors classe TC
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe TC
- 2 postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe TC

- de fermer les postes devenus vacants :

- 1 poste de Rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste d'Educateur APS de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoints technique 1^{ère} classe à temps complet

➤ **Renouvellement contrat CAE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est un contrat de droit privé à durée déterminée, renouvelable par deux fois dans la limite de 24 mois, destiné à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le contrat signé avec Monsieur Olivarès en date du 30 septembre 2008 est arrivé au terme d'une première période de 8 mois, le 31 mai 2009.

Monsieur Simon Olivarès ayant donné pleine satisfaction dans le cadre des missions qui lui ont été confiées,

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2008 et aux dispositions contractuelles,

Un avenant au contrat de Monsieur Olivarès vient d'être signé pour un premier renouvellement d'une deuxième période de 8 mois.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Olivarès de son intégration au sein des services municipaux et de la vie scolaire et le remercie pour le travail accompli tant au niveau de l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire que pour la surveillance en temps périscolaire à l'école élémentaire.

7. RPI DE FRONTENAC

➤ **Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles**

Monsieur le Maire présente la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles présentée par l'Entente Pédagogique de Frontenac pour deux enfants domiciliés à Sauveterre de Guyenne et scolarisés dans cet établissement - A savoir la somme de 1 036, 59 € par élève.

Cette inscription a fait l'objet de discussions entre la commune de Sauveterre et le RPI de Frontenac – compte-tenu de la situation (obligation professionnelle de la maman, inadéquation des horaires d'accueil périscolaire), le RPI de Frontenac avait l'obligation d'inscrire selon la réglementation en la matière.

Cependant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge cette participation dont le montant global est équivalent à ceux fixés par la commune et le CCAS de Sauveterre pour le fonctionnement des écoles communales et la restauration scolaire à savoir la somme de : 1 036,82 € (frais de fonctionnement des écoles : 637,49 € - restauration scolaire : 399,33 €) –

Accord du Conseil Municipal par 19 voix pour.

8. Présentation du site consacré au "Canal du Midi - Voies Vertes et chemins de halage"

L'Agence Enform, basée à Pujols-sur-Ciron, a conçu un site internet consacré au "canal du midi - voies vertes et chemins de halage" et propose à la commune l'achat d'espace dans la rubrique « découvrir le territoire » – Madame Combefreyroux présente les caractéristiques de cette offre :

❖ Conditions de paiement

- Lancement du site fin Juin 2009, la présence sur le site en 2009 est gratuite.
- L'achat d'espace concerne l'année civile 2010. (Lien actif et espace publicitaire).
- Possibilité d'émettre une lettre de commande par la commune (pour valider l'achat d'espace) avec un paiement 1er trimestre 2010.

❖ Un lien actif

- 150 € HT pour un lien actif avec le point "i" info touristique.
- Le lien actif inclut une fiche texte + photo + votre adresse mail + adresse internet avec la possibilité de basculer sur le site internet de la commune à partir du site proposé.
- Le texte est traduit en anglais, allemand, espagnol, japonais.
- Un calculateur de distance pour les étapes avec un temps moyen en vélo et en bateau.
- Présence de la commune dans la rubrique "découvrir territoire"
- Possibilité de trouver la commune par le moteur de recherche intégré au site avec un basculement sur la carte pour localiser immédiatement le lieu.
- Si en plus du lien actif sur l'office de tourisme intercommunal, plusieurs communes de votre territoire bénéficient d'un lien actif, le prix est de 100€ HT pour chacune.

❖ Un espace publicitaire

- 150 € HT, l'achat d'espace publicitaire inclut automatiquement la localisation sur la carte avec l'ensemble des fonctionnalités précédemment décrites. Donc (publicité + lien actif = 300€ HT).
- Un passage de 6 secondes sur le site avec des fréquences de moins de 1 minute.
- L'insertion automatique des publicités dans une rubrique "à découvrir également" lorsque l'internaute imprime son carnet de voyage ou le transfert par mail dans son réseau personnel.
- En complément à l'annonce publicitaire, il est proposé un forfait de 60€ HT pour 3 réactualisations du contenu.

Les mots clés seront notamment

- canal du midi
- voies vertes
- balade à vélo
- .../...

Le référencement du site d'autant plus efficace qu'il sera présent sur les sites institutionnels :

- des Conseils Généraux
- de VNF
- de nombreux offices de Tourisme (Bordeaux, Toulouse, Montauban, Moissac, Sète, Marseillan, Balaruc les bains, Frontignan...)

L'adresse du site de démonstration est: <http://www.enform-pub.fr/demo>. Seules, quelques fonctionnalités sont opérationnelles sur ce site.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal se montre favorable à un essai – Cependant Monsieur le Maire demande à Madame Combefreyroux de s'assurer de quelle manière on peut renoncer à cet abonnement en cas d'insatisfaction. Il suggère également que soit mis en place un compte de statistiques de fréquentation (sur « Google » - ce service est gratuit).

9. CNAS – DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Puaud rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour pouvoir à l'aide sociale des fonctionnaires territoriaux.

Pour finaliser cette adhésion, il y a lieu de désigner un élu représentant de la collectivité ainsi que de désigner un agent.

Sur proposition de Monsieur Puaud, le Conseil Municipal par 19 voix pour, désigne :

- Madame Moute, adjoint administratif en charge notamment des ressources humaines, pour assurer la gestion de ce service ;
- Monsieur Puaud, pour représenter la municipalité.

10. BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, de prévoir la somme de 700,00 € au compte 024 pour enregistrer la cession/reprise du microtracteur John Deere équipé du bac de ramassage - Cette recette sera équilibrée par le compte 21571 opération 011 pour la même somme.

Monsieur le Maire ajoute que TIGF a promis une aide de 15 000 € pour financer des investissements à visée sportive et culturelle. Il a été déjà proposé de prendre en charge l'acquisition du praticable de scène acquis pour la somme de 5 500 €, qui servira notamment au moment de la fête des vins, de la fête de la musique, de la fête du 14 juillet, de la kermesse de l'école - Il pourra également être proposé de financer le remplacement de la main-courante du stade dont le devis accepté s'élève à la somme de 4 508,92 €. Par ailleurs, Monsieur le Maire devrait connaître très prochainement le coût de la publication de la transcription du registre de la Jurade de Sauveterre (1652-1677) car il rencontre les Amis de la Bastide et les Editions de l'Entre Deux Mers ce vendredi – La participation de Tigf à cette publication pourrait également être proposé à TIGF.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, donne son accord pour que les 15000 € proposés par TIGF soient consacrés à ces 3 projets d'investissement suivants, et autorise Monsieur le Maire à en parler à TIGF :

- achat d'une scène (pour un montant de 5500 €.H.T,
- remplacement de la main courante du stade du Closet (pour un montant de 4500 €.H.T,
- participation à la publication du registre de la Jurade de Sauveterre de Guyenne de 1652 à 1677, offert à la commune de Sauveterre de Guyenne par François de Beauvallon en 1884 et transcrit par Jean-Claude Huguet en 2008 pour un montant de 5000 €.H.T.

Monsieur le Maire est autorisé à prévoir les crédits au budget pour recevoir cette participation.

11. QUESTIONS DIVERSES

1. Enquête/questionnaire foire au matériel agricole

Une lettre-questionnaire co-signée par l'association des Jeunes Agriculteurs et le Maire de Sauveterre de Guyenne va être adressée à toutes les personnes qui ont participé ou que seraient susceptibles de participer à la « traditionnelle foire au matériel d'occasion » organisée par les Jeunes Agriculteurs en vue de faire évoluer cette foire et d'y associer d'autres activités (lettre jointe).

2. Organisation du scrutin des européennes du 7 juin

Madame Québec fait le point sur l'organisation du scrutin des européennes du 7 juin qui s'est bien déroulé dans l'ensemble. Elle souhaiterait cependant que le planning de tenue des bureaux de vote soit préparé un mois à l'avance.

3. Un collégien reçu prix départemental de la Résistance

Monsieur le Maire a assisté ce jour, à Bordeaux, à la remise des prix du Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation. Le thème retenu pour cette édition 2009 était : "Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi". Anthony PASZAK, scolarisé au Collège de Sauveterre de Guyenne a reçu un prix dans la catégorie "Devoirs Individuels".

Cet après-midi fut très émouvant, entre remise des prix, projection de témoignages d'anciens déportés, discours et chants interprétés par une chorale de 5ème : l'Hymne à la Joie et Nuit et Brouillard (Jean Ferrat).

Monsieur le Maire félicite Anthony PASZAK et le remercie ainsi que ses professeurs, d'avoir porté aussi loin les couleurs du Collège de Sauveterre de Guyenne, sur un thème qui a marqué l'histoire de France et l'histoire de Sauveterre.

4. Les rosiers de Bonard...

L'Esat de Puch a planté 265 rosiers à Bonard au printemps 2009 dans le talus en contrebas du lotissement des Vignes – Un investissement paysager qui a coûté de 2 810,60 € TTC à la commune de Sauveterre – Il est regrettable de constater aujourd'hui qu'un nombre important de rosiers a été volé...

5. Repas du personnel communal

La municipalité et les agents communaux auront le plaisir de partager un moment de convivialité le 20 juin 2009 – Monsieur le Maire donne le programme de cette journée.

6. Bilan de la Convention d'Aménagement de Bourg

Rendez-vous est pris avec le Conseil Général de la Gironde, le 17 juin 2009, pour dresser le bilan de la première convention d'aménagement de bourg signée avec le Département en 2004. Ce bilan sera le point de départ de l'instruction d'une nouvelle convention.

7. Agenda de l'été

- 13 juin - Fête de l'école maternelle
- 13 juin - Fête du tennis et fête du foot
- 21 juin - Fête de la musique
- 20 juin - repas personnel communal
- 14 juillet : bal et dîner au profit des œuvres du CCAS, feu d'artifice offert par la commune.
- 24 juillet - Fête des vins – un nouveau bureau a été constitué – Il est prévu l'intronisation de trois personnalités : Alain Juppé, Maire de Bordeaux, Julie Andrieux, journaliste et écrivain, Eric Roux, Président de la Rock School Barbey – Monsieur le Maire évoque un partenariat envisageable avec la Rock School Barbey pour l'organisation de la Fête des Vins 2010 avec l'idée de concevoir un **Festival éclectique** : musique actuelle - vin – théâtre.
- 28 juillet : Fête en l'honneur d'une centenaire à la résidence de personnes âgées de Pringis
- 22 août : Fêtes médiévales à Sauveterre et Saint Félix de Foncaude.
- 19 septembre : fête des vendanges

8. Autres questions diverses :

- **Commission d'intégration de la Station de compression de Gaz de Tigf** - Monsieur Paud indique que la commission d'intégration de la station de gaz se réunira le 30 juin 2009 – l'inauguration de la station de gaz est annoncée pour le mois d'octobre 2009
- **Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Sauveterre de Guyenne** - Madame Combefreyroux, Présidente du SIRS, informe le Conseil Municipal de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par la Sous-préfecture de Langon à la suite de la lettre d'observation adressée par Madame la Trésorière concernant le vote du budget du SIRS – En effet, Madame Combefreyroux a souhaité appeler l'attention de la trésorière sur les conditions de vote du

budget de Sirs et expliquer notamment qu'elle s' est attachée à présenter un budget sincère et véritable tendant à rééquilibrer la situation financière. Le Conseil Syndical n'a pas voulu donner suite à cette proposition - Il a adopté un budget d'emblée modifié qui ne prévoit pas la prise en charge intégrale des dépenses obligatoires inhérentes au transport des élèves, objet du syndicat. Madame Combefreyroux donne lecture de la réponse qu'elle adresse à la Chambre Régionale des Comptes relatant cette situation.

- **Festival de musique vivante/musique sacrée** – L'association des 4 clochers et l'association des Amis de la Bastide envisage de programmer un festival de musique vivante- musique sacrée pour animer les 4 églises de Sauveterre – la première édition devrait avoir lieu en 2010. Madame Geneviève Raba s'attache à constituer ce projet avec l'aide d'un professionnel de la musique, chef de chœur, et doit rencontrer prochainement le Conseil Général, le Conseil Régional et la Direction des Affaires Culturelles – Madame Combefreyroux fait remarquer que la Caisse des Dépôts et Consignation mécène ce genre de manifestation.
- **Pièce Compagnie Présence succès** – La pièce jouée par la Compagnie Présence le 28 mai 2009 a connu un franc succès – l'essai sera confirmé puisque Madame Combefreyroux étudie la possibilité d'établir un programme annuel avec cette compagnie pour la présentation de 3 ou 4 pièces de théâtre par an à la salle des fêtes, intéressant tant les scolaires, que le grand public. Il pourrait y avoir deux représentations, l'une en journée et l'autre en soirée.
- **CCAS - organisation par le CCAS du bal du 14 juillet** – Le Centre Communal d'Action Sociale organise cette manifestation dont les bénéficiaires permettront d'assurer de nouvelles œuvres.
Dîner sur la place, retraite aux lampions jusqu'à la plaine des sports et de loisirs de Bonard, tir du feu d'artifice, retour sur la place pour le bal traditionnel, rythmeront cette soirée. Surprise, le Club des Aînés s'est proposé pour fabriquer des Cocardes.
Pierre Tomada signale que cette année le feu d'artifice sera tiré par une entreprise d'insertion par l'emploi et que le nombre de coup sera plus important que l'année dernière.
Le conseil Municipal se réjouit de cette initiative.
- **Fête du jeu et des associations - Lac de Blasimon le 29 mai 2009** – La fête du jeu et des associations, organisée par la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, s'est déroulée sur la base départementale du lac de Blasimon – 1500 personnes environ sont venues profiter de cette belle journée.
- **Fête des mères** – Monsieur le Marie remercie les organisatrices de cette petite manifestation sympathique et fort réussie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.